

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.10.12_06**

Le douze octobre deux mil vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 02/10/2020

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Abstentions :

Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20201012-2020-10-12-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Rapporteur : Monsieur François RIEU

DELIBERATION 6 : APPROBATION DU PROJET « REMPLACEMENT DE 20 LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EXISTANTS PAR DES LAMPES LEDS» -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Monsieur le Maire expose que dans le prolongement des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public existants et afin de répondre à la politique « Territoire à Energie Positive » (TEPOS), la commune souhaite continuer le remplacement de ses luminaires d'éclairage public. Ces travaux permettront également à faire baisser la consommation d'électricité de l'éclairage public,

Il est donc proposé le remplacement de 20 nouveaux luminaires existants par la fourniture et la pose de luminaires LEDs.

Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES).

PLAN DE FINANCEMENT

| Coût du Projet | | Recettes prévisionnelles | | |
|-----------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|
| Nature des dépenses | Montant des dépenses | Nature des recettes | Taux | Montant des recettes |
| Remplacement de 20 luminaires existants par du LEDs | 10 573.08 € | Subvention SDES | 70 % sur la base de 10 573.08 € HT | 7 401.15 € |
| TOTAL HT | 10 573.08 € | TOTAL subventions attendues | | 7 401.15 € |
| TVA | 2 114.62 € | Autofinancement de la Commune dont TVA | | 5 286.55 € |
| TOTAL TTC | 12 687.70 € | TOTAL TTC | | 12 687.70 € |

Où cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** ;

- **D'APPROUVER** le projet « Remplacement de 20 luminaires d'éclairage public existants par des lampes LEDs ».
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **12 687.70 € TTC**.
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** au SDES une subvention de **7 401.15 €**, pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **DE S'ENGAGER** à réaliser les travaux dans un délai d'un an, à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A Grignon, le 12 Octobre 2020

Monsieur Le Maire,

François RIEU.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
 Et de la publication, le

